

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425-4

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, a adopté le Règlement numéro 425-4 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin et abrogeant les Règlements numéros 425 et 425-2.

QUE l'objet de ce Règlement est d'abroger le Règlement numéro 425-3 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin et abroger les Règlements numéros 425 et 425-2.

QUE ce Règlement 425-4 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 16 MAI 2023

Christine Ménard, urb, directrice générale
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 16 mai 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière